

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE BROME-MISSISQUOI  
COWANSVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Cowansville du 17 février 2020, tenue dans la salle de l'hôtel de ville situé au 220, place Municipale.

Sont présents :

Monsieur le conseiller Philippe Mercier (Quartier 1, Ruitier)  
Madame la conseillère Lucille Robert (Quartier 2, Sweetsburg)  
Madame la conseillère Marie-France Beaudry (Quartier 3, Vilas)  
Monsieur le conseiller Stéphane Lussier (Quartier 4, Bruck)  
Monsieur le conseiller Yvon Pepin (Quartier 5, Davignon)  
Monsieur le conseiller Daniel Marcotte (Quartier 6, Fordyce)

Formant quorum et siégeant sous la présidence de madame la mairesse Sylvie Beaugard.

Sont également présents :

Madame Julie Lamarche, OMA, greffière  
Madame Josée Tassé, CGA, trésorière  
Monsieur Claude Lalonde, ing., directeur général  
Monsieur Marc-Antoine Dunlavey, urbaniste, directeur du Service de l'aménagement urbain et de l'environnement

**Ouverture de la séance**

À 19 h 30, madame la mairesse Sylvie Beaugard constate le quorum et déclare la séance ouverte.

**079-02-2020**

**Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que modifié :

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020
- 3.1 Autorisation de dépense - Souper-bénéfice des Chevaliers de Colomb
- 3.2 Commandite – Salon de maternité et famille de Cowansville
- 3.3 Autorisation d'un barrage routier – Fondation Mira Inc.
- 3.4 Autorisation d'un barrage routier – Le Phare source d'Entraide
- 3.5 Autorisation d'un barrage routier – Maison des jeunes Le Trait d'Union
- 4.1.1 Autorisation de signature - Contrat d'édition gratuite pour la production du calendrier municipal
- 4.2.1 Demande de reconnaissance du rôle stratégique des pôles de développement économique
- 4.2.2 Aide financière – Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville
- 4.2.3 Fonds réservé au stationnement à réinvestissement local – Contribution 2019
- 4.3.1 Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de tout appel d'offres en services professionnels pour l'année 2020

- 5.1 Adoption - Règlement numéro 1860-01-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)
- 5.2 Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1883-01-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020
- 5.3 Adoption – Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l'usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2
- 6.1 Amendement à la résolution 167-04-2019 intitulée « Autorisation de signatures – Vente de terrain – Lot 6 027 854 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Missisquoi – 9247-2612 Québec Inc. » **Ce point a été retiré de l'ordre du jour.**
- 6.2 Amendement à la résolution numéro 008-01-2020 intitulée « Adoption - Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1571 afin d'ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert »
- 7.1 Programme d'aide à la voirie – Volet Projets particuliers d'amélioration
- 8.1 Commandite - Projet La Murale Nationale des Enfants du Canada
- 10.1 Démission – Poste col blanc - Technicien en génie civil - Service des infrastructures et des immobilisations
- 11.1 Terminaison d'emploi – Employé numéro 925
- 13.1 Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité

**Une première période de questions a été tenue tel que requis par la loi. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

**080-02-2020 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020**

Considérant que copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 février 2020, a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (LRQ, chap. C-19), la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'approuver tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2020.

Adoptée à l'unanimité

**081-02-2020 Autorisation de dépense - Souper-bénéfice des Chevaliers de Colomb**

Considérant que les fonds amassés lors du souper poulet BBQ des Chevaliers de Colomb serviront à l'achat d'un défibrillateur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'autoriser une dépense totale de 25 \$ pour l'achat d'un billet pour la participation d'un membre du conseil municipal au souper poulet BBQ des Chevaliers de Colomb de Cowansville qui aura lieu le 22 février 2020 à 17 h 30 à la salle des Chevaliers de Colomb.

Adoptée à l'unanimité

**082-02-2020**

**Commandite – Salon de maternité et famille de Cowansville**

Considérant la demande de commandite pour l'organisation de la deuxième édition du Salon de maternité et famille de Cowansville;

Considérant qu'il s'agit d'un événement s'adressant aux familles de la municipalité et de la région;

Considérant que 500 visiteurs sont attendus sur le site;

Il est proposé par madame la conseillère Marie-France Beaudry

Appuyé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D'accorder une commandite d'un montant de 500 \$ plus taxes au Salon de maternité et famille de Cowansville dans le cadre de la 2<sup>e</sup> édition de l'événement qui se tiendra le 25 février 2020 au 1122, rue du Sud à Cowansville. Cette somme servira à couvrir les dépenses inhérentes à la location de tables et de chaises pour les exposants et permettra à la Ville de Cowansville d'obtenir de la visibilité sur le site par le biais notamment d'un kiosque et son logo sur les publicités de l'événement.

Adoptée à l'unanimité

**083-02-2020**

**Autorisation d'un barrage routier – Fondation Mira Inc.**

Considérant la demande d'autorisation d'un barrage routier présentée par la Fondation Mira Inc., dans le cadre de sa campagne de financement 2020;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'autoriser la Fondation Mira Inc. à établir et à maintenir un barrage routier dans le cadre de sa campagne de financement 2020, et ce, le samedi 9 mai 2020, entre 9 h et 16 h, à l'angle des rues Rivière et Vétérans.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**084-02-2020**

**Autorisation d'un barrage routier – Le Phare source d'Entraide**

Considérant la demande d'autorisation d'effectuer un barrage routier comme activité de financement présentée par Le Phare source d'Entraide;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'autoriser Le Phare source d'Entraide à établir et à maintenir un barrage routier le samedi 16 mai 2020, de 9 h à 17 h à l'angle des rues James et Principale, remis au 23 mai, en cas de pluie.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**085-02-2020     Autorisation d'un barrage routier – Maison des jeunes Le Trait d'Union**

Considérant la demande d'autorisation présentée par la Maison des jeunes Le Trait d'Union dans le cadre de sa campagne de financement 2020;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'autoriser la Maison des jeunes Le Trait d'Union à établir et à maintenir un barrage routier dans le cadre de sa campagne de financement 2020, et ce, le samedi **20 juin 2020** à l'angle des rues, Rivière et Vétérans.

D'apporter un soutien technique à cette activité afin de sécuriser les lieux.

De transmettre copie de la présente résolution à la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**086-02-2020     Autorisation de signature - Contrat d'édition gratuite pour la production du calendrier municipal**

Considérant que suivant la production du calendrier 2020, la Ville désire renouveler l'expérience et produire un calendrier annuel en 2021, 2022 et 2023;

Considérant que la compagnie Éditions Média Plus Communication offre de prendre à sa charge tous les frais occasionnés par l'édition de cette publication (maquette, photocomposition, impression), et ce, sans aucune participation financière de la Ville grâce à des emplacements publicitaires prévus à cet effet parmi les articles rédactionnels et photos;

Considérant que la compagnie Éditions Média Plus Communication prend à sa charge, en exclusivité, la recherche et la gestion de publicité;

Considérant que la Ville doit signer un contrat avec la compagnie Éditions Média Plus Communication pour débiter la production du calendrier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'autoriser la mairesse, à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'édition gratuite pour la production d'un calendrier annuel en 2021, 2022 et 2023, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

D'autoriser le paiement de la somme nécessaire pour la distribution du calendrier par Poste Canada, soit un maximum de 2000 \$.

Adoptée à l'unanimité

087-02-2020

**Demande de reconnaissance du rôle stratégique des pôles de développement économique**

Considérant que le développement économique local et régional est une compétence partagée entre les municipalités, les Municipalités régionales de comté (MRC) et le gouvernement du Québec;

Considérant que les MRC jouent un rôle d'accompagnateur et les municipalités jouent un rôle de catalyseur en matière de développement économique;

Considérant que les cités régionales et les municipalités de centralité sont des pôles de développement qui dynamisent l'économie des régions;

Considérant que les pôles de développement ont sur leur territoire des parcs industriels, des équipements supra locaux ainsi que des infrastructures d'accueil pour la classe créative;

Considérant que les pôles de développement facilitent le transfert technologique par la présence d'institutions d'enseignement et d'entreprises à caractère technologique comme les firmes d'ingénierie, les services de proximité aux entreprises et les réseaux d'innovation;

Considérant que les pôles de développement ont une capacité d'attraction pour la venue de nouveaux entrepreneurs et de support au développement d'entreprises existantes;

Considérant que les pôles de développement servent de relais avec les marchés des grands centres à travers les réseaux d'entreprises de services et les réseaux de transport;

Considérant que les pôles de développement sont des pôles de développement économique majeurs qui rayonnent au-delà de leur territoire et de leur région. Il est recommandé :

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

De demander que la ministre du Développement économique local et régional, madame Marie-Ève Proulx, reconnaisse le rôle stratégique des municipalités comme pôles de développement dans le cadre de la prochaine Stratégie de gouvernance en matière de développement économique local et régional.

Adoptée à l'unanimité

088-02-2020

**Aide financière – Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville**

Considérant qu'en vertu de l'article 4 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C- 47.1), une municipalité a compétence en matière de développement économique local;

Considérant la création de l'organisme Corporation d'initiative industrielle de Cowansville, organisme à but non lucratif dont le principal objet est de promouvoir le développement commercial et industriel de la Ville de Cowansville, de gérer les actifs acquis à titre d'outils de développement économique, en partenariat avec les intervenants publics et privés du milieu cowansvillois;

Considérant qu'une municipalité peut, à l'égard des matières prévues à l'article 4 de la Loi, dont le développement économique local, accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

Considérant le dépôt des prévisions budgétaires et de la demande faite par la Corporation d'Initiative Industrielle de Cowansville;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D'accorder à la Corporation d'initiative industrielle de Cowansville une aide financière supplémentaire de 50 000 \$ pour l'année financière 2020 pour lui permettre d'exercer ses activités sur le territoire de la Ville de Cowansville et plus particulièrement à titre de gestionnaire d'un incubateur industriel localisé au 800 rue du Sud.

Adoptée à l'unanimité

**089-02-2020**

**Fonds réservé au stationnement à réinvestissement local – Contribution 2019**

Considérant que la Ville veut promouvoir la revitalisation et le dynamisme de son centre-ville via le stationnement à réinvestissement local;

Considérant que la Ville souhaite réserver annuellement le montant des revenus générés par les parcomètres afin d'utilisation ultérieure;

Considérant que les revenus générés par les parcomètres pour l'année 2019 sont de 16 344 \$;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yvon Pepin

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

D'affecter du surplus accumulé non affecté au 31 décembre 2019 un montant de 16 344 \$ au surplus accumulé affecté, somme provenant des revenus de parcomètre pour l'exercice financier 2019. Les sommes ainsi réservées devront être utilisées pour les actions découlant du stationnement à réinvestissement local, suite à l'adoption d'une résolution du conseil municipal autorisant le ou les projets à réaliser.

Adoptée à l'unanimité

**090-02-2020**

**Approbation de la grille d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de tout appel d'offres en services professionnels pour l'année 2020**

Considérant que conformément à la *Loi sur les cités et villes*, le conseil municipal doit utiliser un système d'évaluation et de pondération des offres lors de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels;

Considérant que le conseil doit approuver les critères qui seront utilisés pour évaluer les offres, ainsi que les méthodes de pondération et d'évaluation fondées sur ces critères, lesquels sont intégrés à la grille d'évaluation;

Considérant que la grille d'évaluation doit être approuvée par le conseil municipal pour les appels d'offres pour la fourniture de services professionnels;

Considérant que le conseil pourra, selon le besoin, adopter des critères ainsi que des méthodes de pondération et d'évaluation, et ainsi utiliser des grilles différentes pour des projets spécifiques;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé de monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

D'autoriser l'utilisation de la grille suivante d'évaluation et de pondération des soumissions reçues dans le cadre de tout appel d'offres pour services professionnels à être lancé par la Ville en 2020 :

<b>GRILLE D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS</b>		
Critères		Nombre maximal de points possibles
1	Expérience du soumissionnaire	20
2	Compétence et disponibilité du responsable de projet	30
3	Organisation de l'équipe de projet	30
4	Échéancier de travail et présentation des biens livrables	15
5	Qualité de l'offre de service	5
<b>Total</b>		<b>100</b>

Que le conseil se réserve le droit d'adopter, dans le cas de projets spécifiques, une grille d'évaluation et de pondération spécifique.

Adoptée à l'unanimité

091-02-2020

**Adoption - Règlement numéro 1860-01-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410)**

Considérant l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

Considérant qu'avis de motion et présentation du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 4 février 2020 par la résolution numéro 063-02-2020 ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de madame la conseillère Lucille Robert

Et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 1860-01-2020 modifiant le règlement numéro 1860 concernant le contrôle des animaux (RM 410).

Adoptée à l'unanimité

092-02-2020

**Avis de motion et présentation du projet de Règlement numéro 1883-01-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020**

Madame la conseillère Marie-France Beaudry donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera adopté le *Règlement numéro 1883-01-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020*; Ce règlement a pour objet de modifier le règlement établissant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020 par l'ajout d'un tarif prévu pour la réservation d'un espace publicitaire dans le bulletin municipal.

Madame la conseillère Marie-France Beaudry dépose le projet de règlement intitulé : *Règlement numéro 1883-01-2020 modifiant le règlement numéro 1883 décrétant la tarification pour le financement de certains biens, services ou activités de la Ville pour l'année 2020*.

093-02-2020

**Adoption – Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l’usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2**

Considérant qu’avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du 20 janvier 2020 par la résolution numéro 035-01-2020;

Considérant qu’un premier projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 036-01-2020;

Considérant qu’une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement s’est tenue le 4 février 2020 à 19 h, conformément à la Loi;

Considérant qu’un second projet de règlement a été adopté à cette même séance par la résolution numéro 064-02-2020;

Considérant qu’aucune demande d’approbation référendaire n’a été reçue dans le délai imparti;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Appuyé de monsieur le conseiller Philippe Mercier

Et résolu :

D’adopter le *Règlement numéro 1858-03-2020 modifiant le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 1858 afin que l’usage de réparation de véhicules récréatifs soit autorisé partiellement dans la zone RUR-2.*

Adoptée à l’unanimité

094-02-2020

**Amendement à la résolution numéro 008-01-2020 intitulée « Adoption - Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1571 afin d’ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert »**

Considérant que lors de la séance du 7 janvier 2020, le conseil municipal a adopté la résolution numéro 008-01-2020 intitulée « Adoption - Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1571 afin d’ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert »;

Considérant qu’une erreur cléricale s’est glissée dans le titre du règlement 1571-01-2019 auquel la résolution 008-01-2020 réfère;

Considérant que le libellé de la résolution doit concorder avec le titre du règlement 1571-01-2019;

Considérant que pour la saine administration de la Ville il y a lieu de corriger cette erreur;

Il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Appuyé de monsieur le conseiller Daniel Marcotte

Et résolu :

D’amender la résolution 008-01-2020 afin de remplacer le texte suivant :

« Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement sur le plan d’implantation et d’intégration architecturale numéro 1571 afin d’ajouter les annexes XVIII et XIX, concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert »

par le texte suivant :



« Règlement numéro 1571-01-2019 modifiant le règlement numéro 1571 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'ajouter les annexes XVIII, XIX, et XX concernant les secteurs de faible et forte densité visant les rues Janine-Sutto, Juliette-Huot, Marc-Favreau et Paul-Hébert. »

et ce à tous les endroits où il en est fait mention dans la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**095-02-2020**

**Programme d'aide à la voirie – Volet Projets particuliers d'amélioration**

Considérant que la Ville de Cowansville a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

Il est proposé par monsieur le conseiller Philippe Mercier

Appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Lussier

Et résolu :

Que la Ville de Cowansville approuve les dépenses d'un montant de 174 535 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adoptée à l'unanimité

**096-02-2020**

**Commandite - Projet La Murale Nationale des Enfants du Canada**

Considérant que le projet proposé s'adressera à plus de 430 élèves du primaire de la maternelle à la sixième année;

Considérant qu'il contribuera à créer des liens entre les deux communautés linguistiques de la Ville de Cowansville;

Considérant que le projet répond aux objectifs de la politique culturelle de la Ville de Cowansville;

Considérant que l'apport de la Ville sera souligné par une grande visibilité lors de la promotion de l'événement;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accorder une commandite d'un montant de 645 \$ à La Francoderole pour la réalisation de l'activité de la murale des enfants du Canada. En contrepartie, l'organisme s'engage à mettre le logo de la Ville de Cowansville sur les documents promotionnels de l'événement, sur les lettres officielles destinées aux parents et autres documents. Le logo sera sur 6 affiches lors de l'événement et sera aussi identifié sur la page Web

des réseaux sociaux dans l'album photo destinée à la diffusion de cette activité.

Adoptée à l'unanimité

**097-02-2020**     **Démission – Poste col blanc - Technicien en génie civil - Service des infrastructures et des immobilisations**

Considérant que M. Hugues Bourret a remis au directeur du Service des infrastructures et des immobilisations, le 5 février dernier, sa lettre de démission au poste de technicien en génie civil;

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

D'accepter la démission de M. Hugues Bourret à compter du 5 février 2020.

De remercier M. Hugues Bourret pour les services rendus à la Ville au cours des treize (13) dernières années et de lui souhaiter bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Adoptée à l'unanimité

**098-02-2020**     **Terminaison d'emploi – Employé numéro 925**

Considérant la recommandation du Service des infrastructures et des immobilisations de mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 925.

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de madame la conseillère Marie-France Beaudry

Et résolu :

De mettre fin au lien d'emploi de l'employé numéro 925, le tout effectif à compter du 17 février 2020 et de mandater monsieur Claude Lalonde ing., directeur général, pour procéder au traitement de ce dossier.

D'autoriser le versement d'une indemnité compensatrice de préavis d'une (1) semaine, conformément aux dispositions légales prévues.

Adoptée à l'unanimité

**DÉPÔT DE DOCUMENTS**

Procès-verbal de la Régie aéroportuaire régionale des Cantons de l'Est (RARCE) du 22 janvier 2020

**Une seconde période de questions a été tenue. Des citoyens questionnent les membres du conseil.**

099-02-2020

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame la conseillère Lucille Robert

Appuyé de monsieur le conseiller Yvon Pepin

Et résolu :

De lever la présente séance à 20 h.

Adoptée à l'unanimité

---

Sylvie Beauregard, mairesse

---

Julie Lamarche, OMA, greffière

Par sa signature, la mairesse indique qu'elle signe en même temps toutes les résolutions incluses au procès-verbal.